



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

NEGOCIATIONS DANS LA METALLURGIE

Le jeudi 12 décembre s'est tenue une séance de négociation au siège de l'UIMM.

Outre la signature de l'accord relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap, les sujets suivants ont été abordés :

- 1) ouverture de la négociation sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres pour 2014 : L'UIMM, après avoir fait une présentation économique n'a fait aucune proposition et n'avait pas de mandat de ses instances. Une prochaine séance de négociation aura lieu le 22 janvier afin d'essayer de conclure un accord, c'était une demande de FO afin de ne pas se lancer dans plusieurs séances de négociation et d'obtenir une augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés concernés.
- 2) négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : c'est une obligation triennale, une étude de l'APEC a été présentée. Au global et selon l'étude, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont significatifs (4,5 % pour les non cadres et 2,3 % pour les cadres). Toutefois, ces taux ne prennent pas en compte les évolutions de carrière qui sont différentes. FO Métaux revendique la prise en compte des paramètres tels que l'évolution de carrière et l'ensemble des revenus. Ces revendications seraient de nature à rendre plus attractifs les métiers de la métallurgie.
- 3) négociation sur les mesures permettant la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes : c'est une obligation annuelle, l'UIMM a remis une note problématique afin d'alimenter les débats. Une première partie a été consacrée au thème de la suppression des écarts de rémunération et une deuxième a été consacrée à l'idée d'une « boîte à outils » à destination des entreprises afin de les aider à concrétiser leurs obligations légales. FO avait revendiqué la mise en place de cette « boîte à outils » et revendique concrètement une réelle suppression des écarts de salaires dans les entreprises, avec une refonte des différents textes afin de rendre plus transparent les objectifs de progression.

Concernant l'égalité professionnelle, d'autres thèmes pourraient également prendre en compte l'évolution des conditions de travail (qualité de vie au travail, équilibre vie privée/vie professionnelle).

Paris, le 12 décembre 2013

Contact :

Frédéric HOMEZ : secrétaire général : 01.53.94.54.00